

AGES ET VIE

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 8 rue Louis Garnier – 25000 BESANCON

450 135 595 RCS BESANCON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 19 septembre 2011 à 16 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Nicolas PERRETTE, propriétaire de | 375 parts |
| - Monsieur Simon VOUILLOT, propriétaire de | 375 parts |

Soit un total de 750 parts

Sur les sept cent cinquante (750) parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas PERRETTE, co-gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possédant ensemble 775 parts sociales, représentant la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée
- les statuts.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.

La discussion est ouverte et le gérant a répondu aux demandes de renseignements des associées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la situation faite par la gérance, décide de transférer le siège social de la société au 3 rue Armand BARTHET 25000 BESANCON à compter du 15 octobre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SV

WP

Deuxième résolution :

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

« Article 4 – Siège social »

« Le siège sociale est fixé à BESANCON (25000) 3 rue Armand BARTHET. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

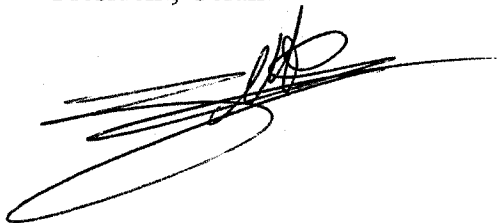
Troisième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Nicolas PERRETTE à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

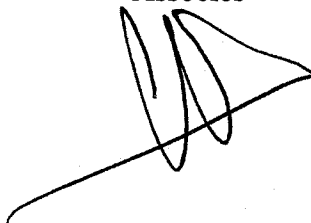
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le gérant et visé par un associé présent.

Président, Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Associés

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, bold, triangular shape with a long horizontal stroke extending to the left.